

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL de la commune de BOUTIGNY-PROUVAIS du 05 mars 2004

L'an deux mille quatre, le vendredi 05 mars 2004 à 20 h30, les membres du conseil municipal de la commune de Boutigny-Prouvais, légalement convoqués le 01 mars 2004, se sont réunis sous la présidence de Madame Mireille ÉLOY, Maire.

Étaient présents : Mireille ÉLOY, Daniel BRUNET, Sylvie BENGUIGUI, Marc BALLESTEROS, Stéphane MÉJANÈS, Fabrice GEFFROY, Corine LE ROUX, Isabelle PETIT, Josette JOYEUX, Roland VEILLEROBE, Denis MEIH, Monique PETIT, Maryse DELATTRE, Pierre GAPILLOU, Claude SERREAU, Anne DEMERLÉ

Étaient absents excusés :

Roland HEYER ayant donné pouvoir à Monique PETIT, Jean-Marc BARRIÉ

Commission consultative :

Était présent : Gilbert GAINON

Étaient absents : Luc JOYEUX, Roger MEIH, Jean-Pierre LELAIDIER, Elisabeth SELMAN.

Membres afférents au Conseil Municipal : 19

En exercice : 18

Membres présents : 16

Qui ont pris part à la délibération : 17

Nommée secrétaire de séance : Sylvie BENGUIGUI

1 – Règlement des travaux des églises

Deux propositions de dons ont été faites à la Mairie pour améliorer le confort de nos églises et permettraient d'y installer le chauffage. Pour ce faire la commune doit se porter maître d'œuvres et avancer comme il se doit la TVA de l'opération, remboursable dans un délai de 2 ans. En ce qui concerne l'Église de Boutigny un généreux administré verserait à l'Évêché contre un reçu fiscal un don couvrant la somme des travaux hors taxes.

Une entreprise spécialisée contactée par Don HUGUES installerait 2 lustres à 10 radiants alimentés au Gaz de ville et un chauffage électrique dans la sacristie pour un montant de 13242 € HT et 2596 € de TVA. En ce qui concerne l'Église de Prouvais, grâce à l'initiative de Monsieur BARBOT, une association en sommeil « la mutuelle BOVINE » donnerait le reliquat de son compte pour participer à l'installation de 2 lustres à 8 radiants, le complément des frais étant pris en charge par l'Évêché. Soit un montant de 11703 € HT et 2294 € de TVA.

Fabrice GEFFROY demande qui aura à payer la facture de fonctionnement, abonnement et consommation gaz ?

Daniel BRUNET répond qu'elle serait à la charge de la commune en rappelant que nos lieux de culte accueillent les paroissiens 1 fois tous les 15 jours et que les dépenses ne seraient donc pas très lourdes.

Mireille ÉLOY précise que les églises font partie du patrimoine communal.

Madame le Maire demande au conseil son accord de principe pour finaliser les propositions de Dons.

L'accord est donné à l'unanimité des voix.

2 – Convention ATESAT

Annuellement, il est proposé une convention entre l'État et notre collectivité. L'Assistance Technique fournie par l'État pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire permet à la DDE d'Eure et Loir un partenariat avec notre commune comprenant une mission concernant la voirie (entretien, réparation, gestion de la circulation, conduite des études...) et un conseil de faisabilité d'un projet dans l'aménagement et l'habitat.

Le montant forfaitaire annuel correspondant à la mission de base s'élève à 373.50 € TTC.

Madame le Maire demande au conseil de voter la délibération l'autorisant à signer la présente convention.

L'autorisation est donnée à l'unanimité des voix.

3 – Convention SDIS

La convention reconduite annuellement entre la commune et le Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Eure et Loir permet au CPI communal l'attribution d'une somme de 1737.25 € pour gérer ses remboursements de vacations, achats et réparations de matériels

Madame le Maire demande au conseil de voter la délibération l'autorisant à signer la présente convention.

L'autorisation est donnée à l'unanimité des voix.

4 – Remplacement occasionnel emploi déchetterie

Les congés d'été de l'employé communal s'occupant de la déchetterie, nécessite son remplacement 1 semaine en avril, 3 semaines en juillet.

Cet emploi occasionnel nécessite une délibération du conseil proposée par Madame le Maire. qui précise que Monsieur BRENEOL remplaçant en 2003, serait intéressé par l'emploi proposé en 2004.

La délibération est prise à l'unanimité des voix.

Sylvie BENGUIGUI informe les membres du conseil d'une demande faite par Monsieur GALERNE, afin de mieux organiser le travail de l'équipe communale pendant la période d'été (soit du 01 mars au 01 octobre).

Au lieu d'ouvrir la déchetterie 3 demi journées et 1 journée complète, il semblerait que l'ouverture 1 demi journée et 1 journée complète serait plus facile à gérer.

Un contact avec le SYROM devrait permettre de savoir si cela serait possible. Tout changement d'horaires serait communiqué aux utilisateurs avant d'être entériné.

Denis MEIH interpelle Madame le Maire sur les dégâts occasionnés par le changement des bennes sur un terrain boueux et non aménagé à cet effet.

Mireille ÉLOY lui donne lecture du courrier adressé à ce sujet au Président du SYROM pour demander une réalisation temporaire mais efficace de cette plate forme dont les travaux comme ceux de l'agrandissement de la déchetterie ont été repoussés par le SYROM faute d'obtenir les subventions nécessaires.

5 – Questions diverses

- Une réunion avec les paysagistes en charge de l'étude préliminaire a eu lieu le 4 mars entre les élus concernés et Monsieur CHENEVREL du CAUE.
Le rapport cible, les problématiques posées afin d'éviter les écueils d'un conservatisme à tout crin ou d'un développement effréné faisant fi des richesses de notre commune.
- Daniel BRUNET regrette le peu de présence des élus invités par la commission assainissement à une réunion sur le rapport d'étude de zonage qui arrive à son terme. Un rendez vous est pris le 13 avril à 13 h 30 pour réunir les conseillers qui étaient absents.
- Madame le Maire fait lecture d'un courrier du Sénateur Billard à propos de la convention entre les communes d'Eure et Loir et le Lycée de la Queue lez Yvelines. Les dernières informations donnent à penser que l'accueil de nos élèves est lié à l'échéance des emprunts contractés par nos communes pour participer à la construction d'une partie du Lycée. Cette échéance arrivant en janvier 2006, les élèves n'auraient plus alors accès à l'établissement. Sitôt passées les élections, une réunion organisée par Monsieur TÉTART, Président de la CCPH et toutes les parties concernées continuera à marquer notre volonté de trouver une solution au dossier; pour lequel depuis plus d'un an nous intervenons avec fermeté.
- Le site internet de BOUTIGNY-PROUVAIS a été retenu pour participer au trophée 2004 des communes de – 2000 habitants. La participation est de 89 €, la délibération du jury aura lieu en novembre prochain à Sète. Il est décidé de participer au concours même s'il est seulement honorifique.
- Denis MEIH rappelle que nous n'avons pas pris le temps de recenser les élagages sur le territoire communal, comme il l'avait été décidé. A ce retard il sera donné une action prochaine.

La séance est levée à 23h20 et la réunion du prochain conseil est prévu le mercredi 24 mars à 20h30.